

Convention de partenariat BM III (niveau 5 / 2019) Esthétique Cosmétique CMAR PACA DT13 – CFA Pays d'Aix

Entre

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Région PACA Délégation territoriale des Bouches-du-Rhône (CMAR PACA DT13)

5 Boulevard Pèbre – 13008 Marseille

Représentée par son Président, Monsieur Jean-Pierre GALVEZ

D'une part,

Et

La Métropole Aix Marseille Provence

dont le siège administratif est situé 58 Boulevard Charles Livon 13007 Marseille

Organisme Gestionnaire du Centre de Formation d'Apprentis du Pays d'Aix

situé 7 rue du Château de l'Horloge 13090 Aix-en-Provence

Représentée par sa Présidente, Martine VASSAL, ou son représentant

D'autre part,

En concertation avec **la Confédération Nationale Artisanale des Instituts de Beauté de Provence (CNAIB de Provence),**

5 Boulevard Pèbre – 13008 Marseille

Représentée par sa Présidente, Madame Nathalie PISTOLESI

Préambule

L'organisation de la filière des Titres de l'artisanat est organisée en quatre niveaux de certification, du niveau 3 au niveau 6 (article 2 du décret n°2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles, dans le cadre de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel), en garantissant l'existence de passerelles avec les diplômes délivrés par le ministère de l'Education nationale. Ils sont créés à l'initiative des CMA ou de CMA France, en accord avec les Organisations Professionnelles. Les CMA, détentrices de la certification, sont seules habilitées à organiser ces Titres selon les référentiels et les règlements d'examens définis par CMA France, et de les délivrer.

Les Titres de la filière ayant été rénovés fin 2008, un Brevet de Maîtrise de niveau III (niveau 5 / 2019) a été mis en place par métier par CMA France (*Esthétique, Coiffeur, Fleuriste, Pâtissier...*). Les CMA et Centres souhaitant mettre en place un titre homologué doivent se porter candidats auprès de CMA France.

L'objectif de la démarche est de certifier les plateaux techniques qui mettent en œuvre la formation, sur le volet professionnel.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet du partenariat

Mettre en œuvre des actions communes dans le cadre de l'organisation du BM Esthétique Cosmétique niveau III (niveau 5 / 2019), l'objectif premier étant de favoriser l'élévation du niveau de qualification de l'artisanat dans le cadre de la formation initiale et de la formation continue.

Article 2 : Modalités d'organisation

Le BM niveau III (niveau 5 / 2019) est organisé en :

- 6 modules d'enseignements généraux de 329 heures en formation continue et 497 heures en formation initiale
- 1 module d'enseignement professionnel de 257 heures en formation continue et 385 heures en formation initiale, nécessitant un plateau technique

Modalités d'organisation générales :

Le Centre de formation organise sur la base du référentiel de certification :

- les cours d'enseignements généraux du BM III (niveau 5 / 2019), pour les jeunes en contrat de professionnalisation et/ou en contrat d'apprentissage.
- le module professionnel pour les jeunes en contrat de professionnalisation et/ou en contrat d'apprentissage en y accueillant les ressortissants de la CMAR PACA DT 13, inscrits en formation continue.

Pour l'enseignement technique, le Centre de formation sera tenu de transmettre à la CMAR PACA DT 13 le déroulé pédagogique détaillé du module professionnel ainsi que le livret de suivi des stagiaires, en formation continue, à l'issue des cours.

La CMAR PACA DT 13 organisera sur la base du référentiel de certification :

- les enseignements généraux du BM dans le cadre de la formation continue, pour ses ressortissants.
- mettra en place les examens des modules généraux et du module professionnel, puis délivrera les diplômes pour l'ensemble des candidats en formation initiale et en formation continue.

Modalités d'organisation du plateau technique :

Lieux

Le plateau technique sera organisé dans les locaux du CFA du Pays d'Aix.

Les examens du module professionnel seront organisés par la CMAR PACA DT 13 dans lesdits locaux.

Moyens humains

Sont désignés ci-après les référents et formateurs rattachés au Centre de formation, intervenant dans le cadre de la mise en place du plateau technique :

- Référent établissement : Bruno SANGLINE, Directeur
- Référent dans la spécialité et formateur du domaine pratique :
 - o Agnès DESPIERRES : Pratique Professionnelle Technologie des matériels
- Autres formateurs du domaine pratique :
 - o Christine TORRES : Pratique Professionnelle Technologie des matériels
 - o Carine CUENOT : Cosmétologie / Biochimie
 - o Bernard SAINT-MARTIN : Anatomie Sciences Physique et Chimie
 - o Mylène BERTUZZI / Christine ROLBERT : Législation Vente Achat

Moyens matériels

Le Centre de formation met à disposition les équipements et outils pédagogiques suivants :

- **Jusqu'en septembre 2020 :**
- **Un atelier pédagogique d'esthétique équipé** (8 postes de travail complets) pouvant être utilisés sur les techniques :
 - Soins du visage
 - Soins des mains / pieds / corps
 - Onglerie / Prothésie ongulaire
 - Cils / Permanente / Extension
 - Epilations
 - Modelages / massages
 - Amincissement
 - Douche
- **Des appareils :**
 - Appareils à haute fréquence Mac Intyre
 - Appareil d'observation de la peau
 - Appareils pulvérisateur / vaporisateur avec ou sans ozone
 - Appareils à cire
 - Appareil à paraffine
 - Pulvérisateur autobronzant
 - Appareil vibrant
 - Appareils à ionophorèse
 - Electrostimulation
 - Appareils à ultrason
 - Appareils à dépresso-aspiration
 - Appareils à presso-thérapie
 - Petit équipement pour ongles, cils, maquillage maquillage semi-permanent...
- **Des produits :**
 - Kits de cosmétologie
 - Produits cosmétiques classiques
 - Produits d'aroma-esthétique et phyto-esthétique
 - Produits de la mer
 - Produits biologiques
 - Produits de maquillage
- **Des équipements informatiques :**
 - PC
 - Vidéoprojecteur
 - Accès Internet
 - Espace de travail numérique pour chaque apprenti / stagiaire
 - Salle de travail (12 postes)
- **Un atelier pédagogique de vente et de gestion**
 - Postes informatiques individuels
 - Logiciels de gestion
- **Une salle de TP de Physique Chimie**
 - 12 Postes de travail individuels
 - Equipements de TP de physique, chimie (thermodynamique, mécanique des fluides, électricité, cosmétologie ...)
 - Equipements de TP liés à l'esthétique : manomètres, pont de Graetz, spectrophotomètre...
 - Produits supports : distillation, huiles essentielles, argiles, vernis...
- **Des salles de cours généralistes**
- **Un espace accueil / repas**

- **A partir de septembre 2020 :**
- **Deux ateliers pédagogiques d'esthétique équipés** (12 postes de travail complets : équipements ci-dessus)
 - Un espace SPA / balnéo-esthétique / balnéothérapie / modelage sous affusion

Les stagiaires seront tenus d'avoir certains outils personnels. Une liste leur sera remise, à ce titre, à l'inscription par le CFA du Pays d'Aix.

Article 3 : Contenus des enseignements et diffusion des programmes

La CMAR PACA DT 13 diffusera à l'ensemble de ses ressortissants, susceptibles de s'inscrire dans ce cursus en formation continue, tous les éléments relatifs au module professionnel, en concertation avec le Centre de formation technique (notice d'information, contenu du programme, noms des formateurs, calendrier des cours, liste du matériel ...).

Article 4 : Stagiaires formés

La CMAR PACA DT 13 est seule habilitée à inscrire des stagiaires dans le cursus de formation continue sur le volet enseignements généraux comme sur le volet professionnel. De même, le Centre de formation est seul habilité à inscrire des jeunes en formation initiale par la voie de l'apprentissage et/ou la professionnalisation. Le CFA s'engage à limiter son recrutement à la zone géographique des Bouches-du-Rhône autant pour le lieu de résidence de l'apprenant que pour le lieu d'implantation de l'entreprise.

Article 5 : Calendriers

Le BM est organisé sur 2 années et compte plusieurs sessions d'examen : en janvier, juin et septembre (calendrier défini par CMA France)

Le public participant aux enseignements généraux dispensés en formation continue par la CMAR PACA DT 13 seront accueillis et intégrés au plateau technique du CFA, dans le cadre des entrées et sorties permanentes.

Article 6 : Dispositions financières

En contrepartie de la mise à disposition du plateau technique, des formateurs et des outils pédagogiques (dont matières premières), la CMAR PACA DT 13 s'engage à acquitter, dans un délai de 30 jours à réception de la facture correspondante : la somme de 3 855 euros par stagiaire en formation continue pour un module de 257 heures de formation technique. En cas d'absence de stagiaire, cette somme sera calculée au prorata du nombre d'heures réellement effectuées (soit 15 euros de l'heure stagiaire net).

Article 7 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à la date de sa signature pour une durée de deux ans. Chacune des parties a la faculté d'y mettre fin par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant le respect d'un préavis de trois mois.

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal administratif de Marseille sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à _____, en trois exemplaires originaux, le

**La Présidente de la Métropole
Aix Marseille Provence ou son
représentant
Martial ALVAREZ**

**La Présidente
de la CNAIB de Provence
Nathalie PISTOLESI**

**Le Président
de la CMAR PACA
Jean-Pierre GALVEZ**